RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3CF

EURL

Capital : 7500.0 €

Siège social : 7 Impasse des Broderies 78310 Coignières

RCS : Versailles 753262765

STATUTS MIS À JOUR

Statuts mis à jour et certifiés conformes par le représentant légal le 10/11/2026



LE SOUSSIGNÉ,

- Monsieur Boubakari DIOP
  Née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]
  Domicilié au :
  [redacted]

A établi ainsi qu'il suit les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée dont le gérant est l'associé unique.

[redacted]

Copie certifiée conforme
CAH / 01/03/2023 16:00:13
N° de dépôt - 2023/3752 / 753262765

CHAPITRE I

FORME - OBJET - DÉNOMINATION SOCIALE - SIÈGE SOCIAL - EXERCICE SOCIAL – DURÉE

ARTICLE 1 - FORME

Il est formé une Société à Responsabilité Limitée, qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par les articles L223-1 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La société a pour objet l'installation, la rénovation, la maintenance, le dépannage de toutes installations de climatisation, énergie renouvelable, ventilation et ses dérivés. Toute installation de CVC. Toutes installations frigorifiques et ses dérivées.
La société aura également pour objet l'installation, la rénovation, la maintenance, le dépannage de toute installation d'électricité courant fort, courant faible et leurs dérivés. La maintenance multitechniques et multiservice de tout type de locaux (Commerce, immeuble de bureau, usine ...).
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale:
3CF
Et pour sigle : 3CF

Tous les actes et les documents émanant de la société et destinés aux tiers indiqueront la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "Société à Responsabilité Limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du capital social.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

[redacted]

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision de l'associé unique.

[redacted]

Copie certifiée conforme
CAH / 01/03/2023 16:00:13
N° de dépôt - 2023/3752 / 753262765
Page 3 sur 6

Lors de la décision de l'associé unique du 1er avril 2022, il a été décidé de transférer le siège de la société au 10, rue des Osiers 78310 COIGNIERES.

ARTICLE 5 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2013.

ARTICLE 6 - DURÉE

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prolongation ou dissolution anticipée.

[redacted]

Copie certifiée conforme
CAH / 01/03/2023 16:00:13
N° de dépôt - 2023/3752 / 753262765

CHAPITRE II

APPORTS - CAPITAL SOCIAL

ARTICLE 7 APPORTS

APPORTS EN NUMERAIRE

Mr Boubakari DIOP apporte et verse à la société une somme totale de 7 500 euros La totalité de ces apports en espèces, soit la somme de 7 500 euros a été déposée au crédit du compte ouvert au nom de la société en formation auprès de la banque populaire situé :

Banque Populaire Val de France

[redacted]

Elle sera retirée par la gérance sur présentation du certificat du greffe du tribunal de commerce attestant l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

RÉCAPITULATION DES APPORTS CONCOURANT A LA FORMATION DU CAPITAL SOCIAL

- Apports en espèces de Mr DIOP Boubakari	7500 euros
Total des apports formant le capital social de	7 500 euros

ARTICLE 8 - [redacted]

Le capital social est fixé à la somme de 7 500 euros.

[redacted]

Copie certifiée conforme
CAH / 01/03/2023 16:00:13
N° de dépôt - 2023/3752 / 753262765
Page 5 sur 6

CHAPITRE III

GERANCE - DECISIONS DE L'ASSOCIE COMPTES SOCIAUX

ARTICLE 9 - GERANCE

La société est gérée par son associé unique Mr Boubakari DIOP.

ARTICLE 10 - DECISSIONS DE L'ASSOCIE

L'associé unique exercez les pouvoirs prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut déléguer ses pouvoirs

ARTICLE 11 - COMPTES SOCIAUX

Le rapport de gestions, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant.
Leur dépôt au registre du commerce des sociétés dans le délai de six mois à compter de la date de clôture de l'exercice, vaut pour approbation des comptes.

ARTICLE 12 - ACTE ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emporte reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci emporte reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 13 - FRAIS FORMALITES DE PUBLICITE

Les frais, droits et honoraires des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au gérant ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité prescrites par la loi.

Fait à Elancourt
Le 1er avril 2022

En quatre exemplaires orig[redacted]

Copie certifiée conforme
CAH / 01/03/2023 16:00:13
N° de dépôt - 2023/3752 / 753262765
Page 6 sur 6

Pour copie certifiée conforme délivrée le 01/03/2023